

Passerelles MSc BGS

Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, les enseignements que vous devez avoir suivis pour une admission sans condition à la Maîtrise universitaire en biogéosciences en fonction de votre provenance. Les enseignements manquant seront imposés dans le cadre d'une mise à niveau intégrée au master ou dans le cadre d'un préalable d'une année.

Pour rappel, les admissions sont automatiques pour les étudiants ayant un Baccalauréat universitaire ès Sciences en géosciences et environnement orientation géologie décerné par la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne ou un Baccalauréat universitaire ès Sciences en biologie décerné par la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel ou de la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne.

Pour une admission à l'Université de Lausanne provenant de

BSc GSE en sciences de l'environnement naturel		BSc GSE en géographie physique		BSc GSE en géographie humaine		BSc GSE en sciences de l'environnement humain	
Enseignements	ECTS	Enseignements	ECTS	Enseignements	ECTS	Enseignements	ECTS
Géologie régionale	3	Physique générale I	3	Physique générale I	3	Physique générale I	3
Sédimentologie physique	3	Chimie générale	3	Chimie générale	3	Chimie générale	3
		Chimie organique	3	Chimie organique	3	Chimie organique	3
		Minéralogie générale	3	Pédologie	3	Pédologie	3
		Géochimie générale	3	Géologie régionale	3	Géologie régionale	3
		Sédimentologie physique	3	Minéralogie générale	3	Minéralogie générale	3
				Géochimie générale	3	Géochimie générale	3
				Sédimentologie physique	3	Sédimentologie physique	3
				Biologie	3	Géomorphologie	3

Pour une admission à l'Université de Neuchâtel provenant de

**BSc en Systèmes naturels,
orientation biologie**

BSc en biologie et ethnologie

Enseignements	ECTS	Enseignements	ECTS
Admission sans condition		Analyses multivariées + EXE	3
		Physique générale I + EXE	3
		Géologie générale I	3
		Géologie générale II	3
		Bactériologie générale	3
		Mycologie	3
		Protistes	3

Lausanne, le 20 février 2019/MCP/PV